

SANTÉ AU TRAVAIL



RÉGION OYONNAX





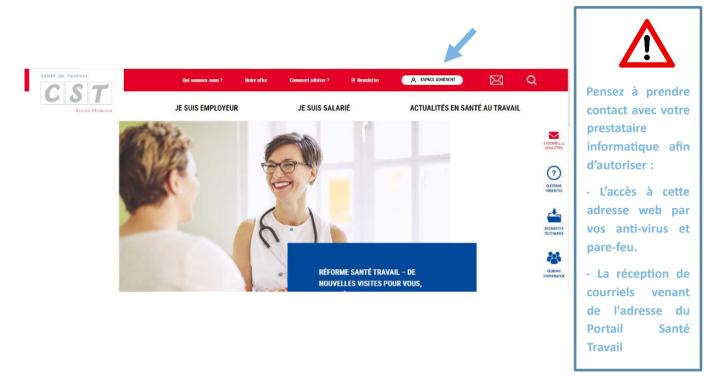
Notice d'Utilisation Portail Santé Travail

Sommaire

COMMENT SE CONNECTER AU PORTAIL SANTE TRAVAIL ?	3
QUE FAIRE EN CAS D'OUBLI DE MOT DE PASSE ?	6
LA PAGE D'ACCUEIL	7
VOS INFORMATIONS	8
VOS CONTACTS	10
VOS SALARIES	
VOS FACTURES	
VOS DECLARATIONS	
VOS RENDEZ-VOUS	23
VOTRE SYNTHESE D'ACTIVITE	26
Accès MANDATAIDE/CARINET COMPTARI E	27

COMMENT SE CONNECTER AU PORTAIL SANTE TRAVAIL?

Accédez à notre site https://www.sante-travail-oyonnax.fr . Cliquez sur ESPACE ADHERENT.



Puis dans l'encart PORTAIL SANTE TRAVAIL, cliquez sur ACCEDER AU PORTAIL SANTE TRAVAIL.



Vous arrivez sur la page d'authentification.





Pour les entreprises

L'accès à ce portail se fait grâce au N° d'adhérent et un mot de passe fournis par le CST Oyonnax.

- 1. Saisir le numéro de l'adhérent
- 2. Saisir le mot de passe
- 3. Cliquez pour vous connecter à votre espace



<u>Rappel</u>: Si vous faites appel à un cabinet comptable pour la saisie de votre Déclaration Annuelle ou/et la gestion de votre personnel, il vous incombe de nous faire parvenir l'autorisation reçue par courrier dûment complétée, avant le 15 Octobre puis à chaque modification de mandataire. Un accès personnalisé lui sera ainsi ouvert et des codes spécifiques communiqués.

Pour les cabinets comptables



<u>Rappel</u>: Si votre client souhaite vous confier la saisie de sa Déclaration Annuelle ou/et la gestion de son personnel, il lui incombe de nous faire parvenir l'autorisation reçue par courrier dûment complétée, avant le 15 Octobre puis à chaque modification de mandataire. Un accès personnalisé vous sera ainsi ouvert et des codes spécifiques communiqués.

Cliquer sur : Je dispose d'une connexion en tant que mandataire.

Les différents cas de connexion

1ERE CONNEXION

Lors de la première connexion, l'adhérent sera invité à personnaliser son mot de passe et à associer son compte à une adresse mail qui pourra être utilisée par la suite en cas d'oubli de ce mot de passe.

NOMBRE DE TENTATIVES DE CONNEXION

Après 5 tentatives de connexion infructueuses, un pop-up s'affiche et demande de contacter le Comité de Santé au Travail ci-après dénommé « service » :



ENTREPRISE RADIEE

Lorsque l'entreprise est radiée auprès du Comité de Santé au Travail, un pop-up s'affiche à la connexion et demande de contacter le service (= le Comité de Santé au Travail) :



QUE FAIRE EN CAS D'OUBLI DE MOT DE PASSE ?

Sur la page d'accueil du portail, cliquez sur J'ai oublié mon mot de passe et laissez-vous guider :

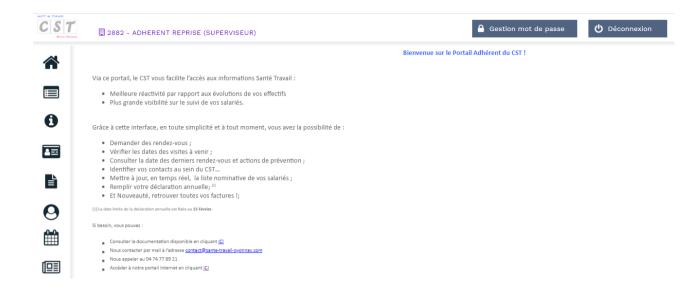


Pour obtenir le mot de passe, au minimum une authentification sur le site a dû être effectuée.

Dans le cas contraire, prendre contact directement avec le Comité de Santé au Travail afin qu'il vous attribue un nouveau mot de passe ou utiliser la fonctionnalité Votre email n'est pas dans la liste.



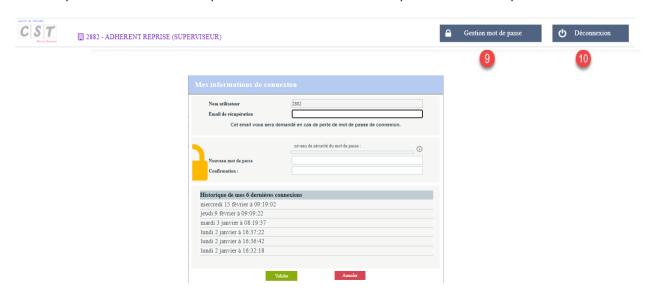
LA PAGE D'ACCUEIL



Depuis la page d'accueil, vous pourrez accéder aux différents volets de navigation à gauche :



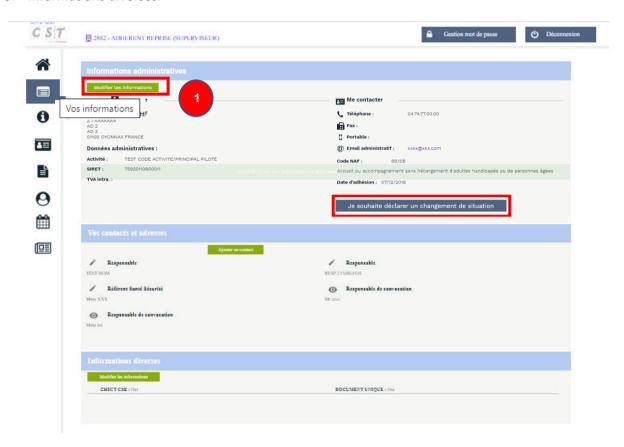
Ainsi qu'à : Gestion du mot de passe. 9. et Déconnexion 10. depuis le bandeau supérieur :



VOS INFORMATIONS

Ce menu permet de visualiser / mettre à jour vos coordonnées et les données administratives de l'entreprise :

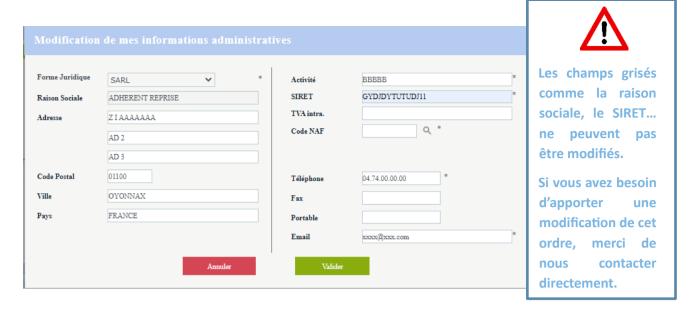
- 1. Informations administratives / Déclarer un changement de situation au niveau de votre entreprise (Cessation d'activité, plus de personnel, liquidation ou redressement judiciaire...)
- 2. Vos contacts et adresses
- 3. Informations diverses.



1. Dans Informations administratives:

- Un clic sur **Modifier les informations** permet d'accéder à la page de modification des informations administratives.
- Un clic sur **Je souhaite déclarer un changement de situation** permet de déclarer un changement de situation au niveau de votre entreprise (Cessation d'activité, plus de personnel, liquidation ou redressement judiciaire...)

Une fois la mise à jour réalisée, cliquer sur Valider. Les modifications sont alors automatiquement transférées au Comité de Santé au Travail pour prise en compte.



2. Dans Vos contacts et adresses : Un clic sur Ajouter un contact permet de créer un contact (uniquement pour les types de contacts proposés, n'étant pas encore renseignés pour l'entreprise).

Le détail des informations concernant les contacts déjà enregistrés sont visibles, et modifiables pour certains, via les icônes :

et



3. Dans Informations diverses : Un clic sur **Modifier une information** permet de mettre à jour les données.

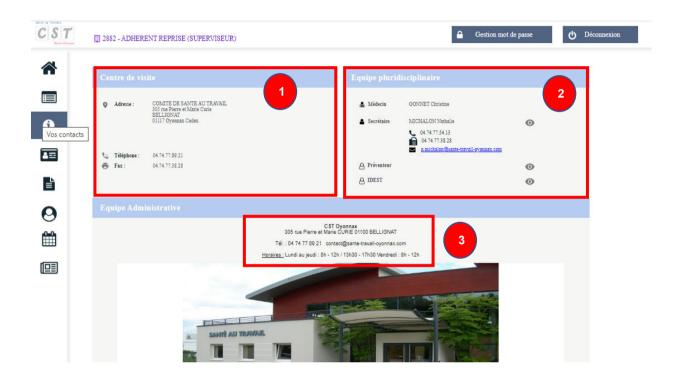


VOS CONTACTS

Ce menu vous renseigne sur :

- 1. Votre Centre de visite
- 2. Votre Equipe pluridisciplinaire
- 3. Les coordonnées et horaires du CST Oyonnax

Si besoin, vous trouverez plus de détails sur l'équipe santé Travail rattachée à votre entreprise en cliquant sur ②.



VOS SALARIES

Cet onglet vous permet de gérer votre effectif.



<u>Tout au long de l'année</u>, vous devez signaler les changements de situation de vos salariés (embauche/sortie, poste de travail...) en passant par ce menu.

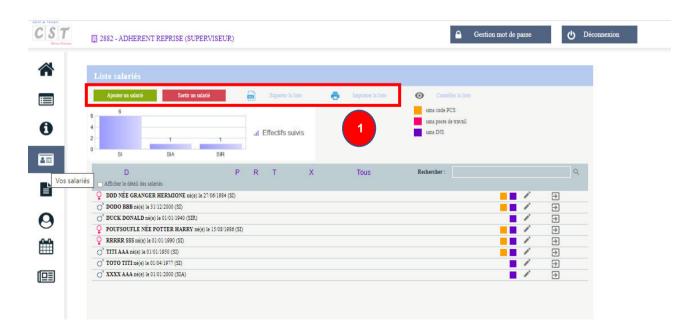
En revanche, lorsqu'une déclaration annuelle est à saisir, le menu « Mes salariés » est inaccessible. La mise à jour de l'état nominatif passera alors OBLIGATOIREMENT par le menu « Ma déclaration annuelle ».

Si tel est le cas, un message vous en informe :

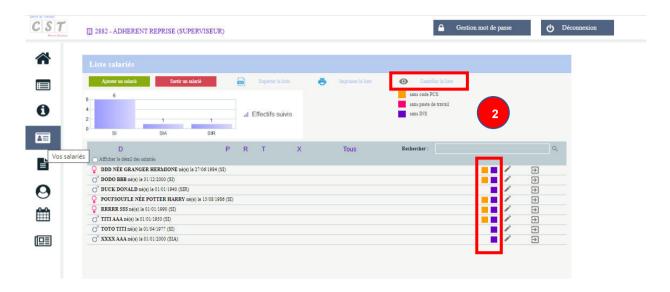


1. Sur cet espace il est possible, tout au long de l'année, d'ajouter un nouveau salarié, de débaucher un salarié, de modifier un salarié existant.

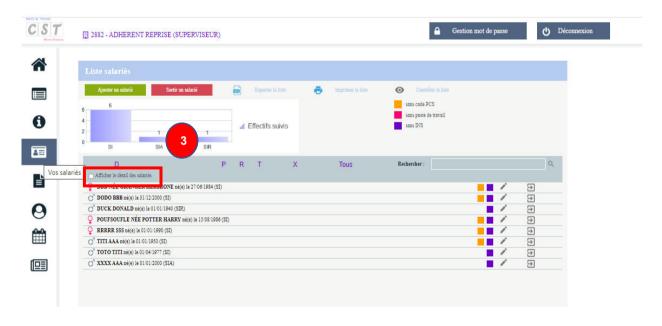
Une impression ou un export de cette liste est également possible, ce qui permet aussi de consulter les dates de dernières visites.

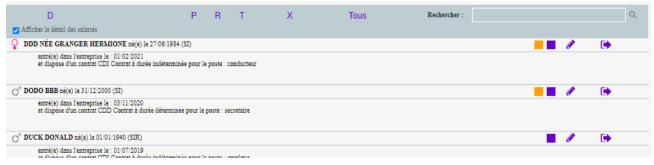


2. Une option de contrôle permet de s'assurer que pour tous les salariés, le code PCS ainsi que le poste de travail sont correctement renseignés.



3. Une case à cocher située juste au-dessus de la liste des salariés permet d'afficher plus ou moins de détail sur cette liste de salariés







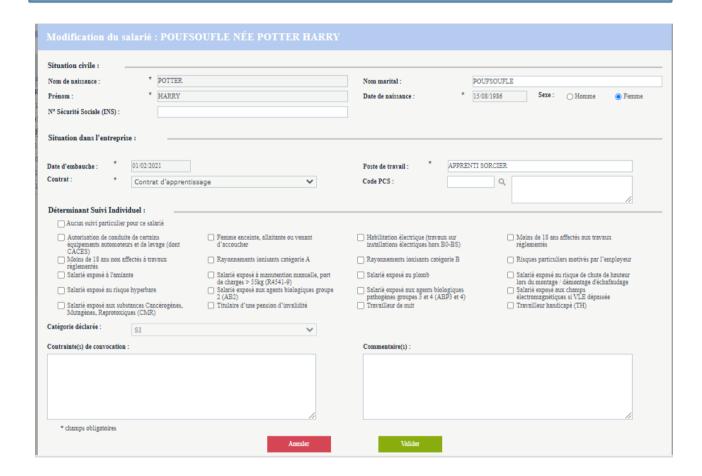
En affectant des Déterminants de Suivi Individuel (risques professionnels) au salarié, la catégorie déclarée s'adapte <u>automatiquement</u>.

Pour Modifier un salarié

Pour mettre à jour la fiche d'un salarié, cliquer sur son nom ou sur . Le formulaire s'ouvrira automatiquement. Compléter ou modifier le(s) différent(s) champ(s) concerné(s) puis Valider.



- Les champs suivis d'une * sont des champs obligatoires.
- En affectant des Déterminants de Suivi Individuel (risques professionnels) au salarié, la catégorie déclarée s'adaptera automatiquement.

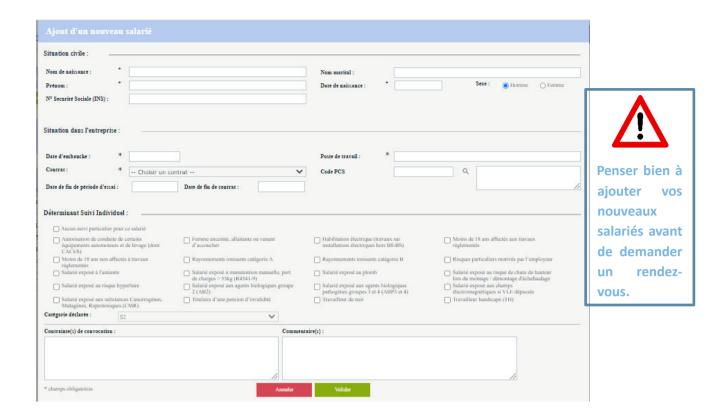


Pour ajouter un salarié

Pour ajouter un salarié, cliquer sur Ajouter un salarié; compléter les différents champs puis Valider.



- Les champs suivis d'une * sont des champs obligatoires.
- En affectant des Déterminants de Suivi Individuel (risques professionnels) au salarié, la catégorie déclarée s'adaptera automatiquement.



Pour sortir un salarié

Pour sortir un salarié, cliquer sur **Sortir un salarié** ; choisir le salarié concerné, noter la date de sortie ainsi que le motif et **Valider**.

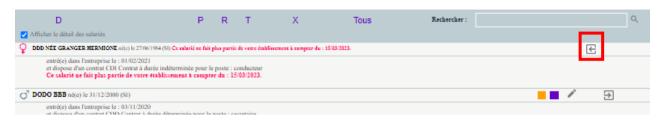
Si le détail des salariés est coché, vous pouvez également sortir le salarié en cliquant sur 🔁.

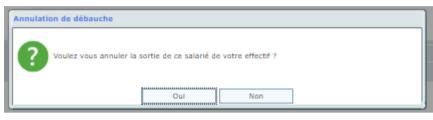




Pour réintégrer un salarié

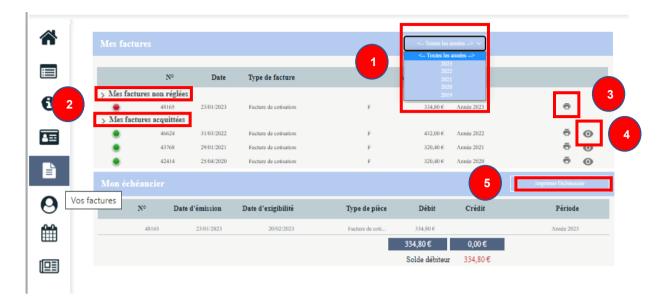
Si vous avez sorti un salarié par erreur, cliquer sur du salarié concerné et répondez **Oui** à la question « Voulez-vous annuler la sortie de ce salarié de votre effectif ».





VOS FACTURES

Retrouvez dans cet espace l'historique de toutes vos factures : acquittées ou en attente de règlement.



- 1. Une liste déroulante permet de choisir les factures de l'année ou toutes les années.
- 2. Masquer ou afficher les listes des factures non réglées ou acquittées.
- 3. Télécharger/imprimer la facture
- Voir les informations relatives au règlement de la facture

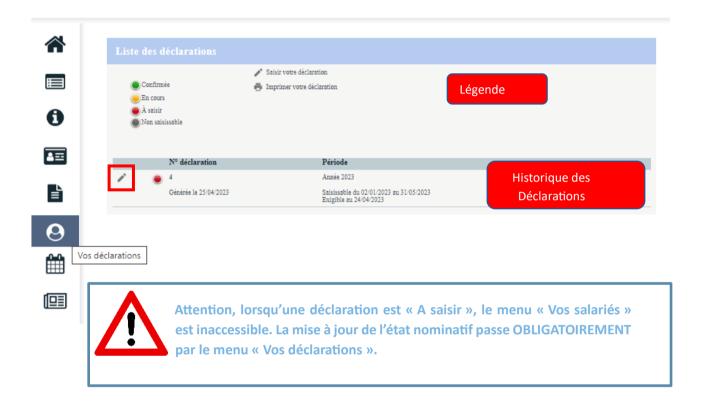


5. Imprimer l'échéancier

VOS DECLARATIONS

Ce menu permet, pendant une période définie par le Comité de Santé au Travail (dates disponibles sur notre <u>site</u> et communiquées à nos adhérents), de saisir votre déclaration annuelle en mettant à jour :

- Les données administratives de l'entreprise
- La liste des salariés
- La déclaration des risques des salariés
- La validation de la déclaration



La saisie de votre déclaration annuelle se déroule en plusieurs phases :

1/ Saisie de la declaration d'effectif

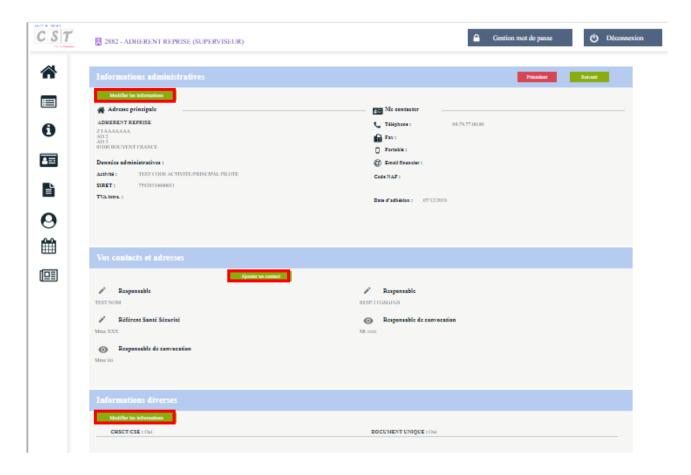
Vous retrouvez l'historique des déclarations effectuées sur le Portail Santé Travail. Elles sont classées par année et peuvent être à l'état :



A noter: Une déclaration qui apparait « En cours » reste modifiable jusqu'à sa confirmation.

Pour débuter la saisie de votre déclaration annuelle, cliquer sur le â gauche du numéro de déclaration.

2/ MISE A JOUR DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ENTREPRISE



Un clic sur **Modifier les informations** ou **Ajouter un contact** ou encore le stylet permet de modifier ou compléter certaines données administratives (cf. chapitre « Vos Informations ») puis cliquer sur **Suivant.**



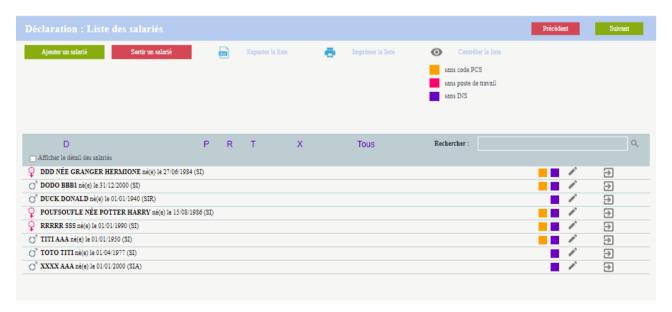
Il est important de vérifier ces informations, de les compléter et/ou modifier si nécessaire.

3/ LA DECLARATION DES DETERMINANTS DE SUIVI PRESENTS DANS L'ENTREPRISE

Il s'agit de cocher les déterminants réglementaires (relatifs aux risques auxquels peuvent être exposés vos salariés) présents dans votre entreprise puis de cliquer sur **Suivant**.



4/ LA DECLARATION DE LA LISTE DES SALARIES



À cette étape, il est possible de mettre à jour la situation des salariés (cf. chapitre « Vos salariés »). Cliquer sur **Suivant** pour passer à l'étape suivante.



En cas de transfert d'un salarié d'une entreprise à une autre du même groupe, il est important de bien nous le signaler afin d'éviter une double facturation.

5/ AFFECTATION DES DETERMINANTS

Cette étape permet de revalider l'ensemble des catégories des salariés en contrôlant les déterminants de suivi affecté à chacun des salariés.



En affectant des Déterminants de Suivi Individuel (risques professionnels) au salarié, la catégorie déclarée s'adapte automatiquement.



- 1. Une coche « Limiter l'affichage aux salariés présentant une anomalie de déclaration surveillance/catégorie » permet de filtrer sur les salariés concernés.
- 2. Un clic sur Afficher la liste des déterminants permet un rappel des déterminants sélectionnés.



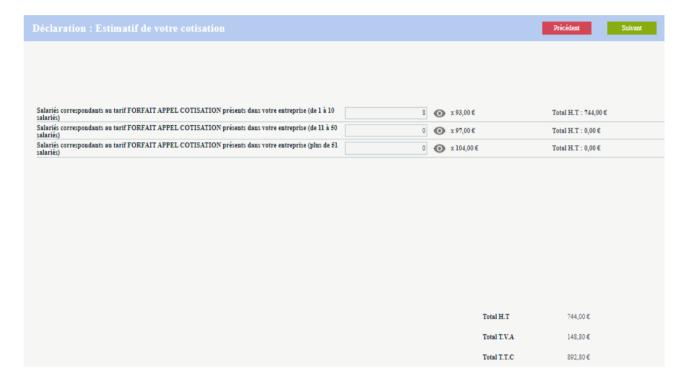


Seuls les déterminants sélectionnés à l'étape 3 « LA DECLARATION DES DETERMINANTS DE SUIVI PRESENTS DANS L'ENTREPRISE » apparaitront sur cette page.

6/ ESTIMATIF DE VOTRE COTISATION

En fonction de votre déclaration d'effectif et selon les règles de cotisations du Service de Prévention et de Santé au Travail, cet écran calcule le montant estimé de votre cotisation.

Ce montant sera confirmé à réception de la facture de cotisation qui sera émise par le CST Oyonnax à réception de votre déclaration.



Cliquer sur Suivant pour passer à la dernière étape de la déclaration.

7/ LA VALIDATION DE LA DECLARATION

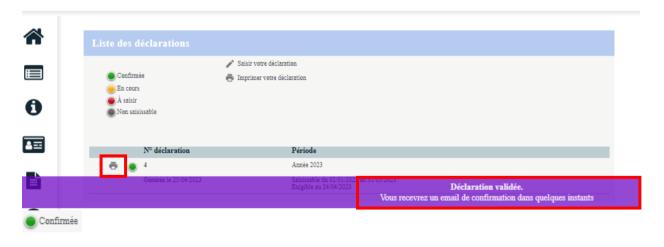


Pour valider la déclaration, il est nécessaire de cocher :

- 1. Je certifie l'exactitude des données de ma déclaration
- 2. J'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation ainsi que du règlement général sur la protection des données

Et de signer informatiquement en renseignant votre nom/prénom et email. Puis cliquer sur Valider.

La fenêtre suivante confirme la validation de la déclaration et l'état de votre déclaration passe à :



Il est possible de l'imprimer en cliquant sur



Notre service est alors automatiquement informé de votre déclaration et les données que vous avez saisies seront validées.

Une confirmation de cette déclaration est également automatiquement envoyée par courriel à l'adresse renseignée dans l'e-mail du signataire, avec en fichier joint, le récapitulatif de la déclaration.



Tout au long de l'année, pensez à mettre à jour vos effectifs via le menu « Vos salariés ».

Il sera de nouveau accessible dès validation de votre déclaration par le CST Oyonnax.

VOS RENDEZ-VOUS

Ce menu indique vos différents rendez-vous planifiés au Comité de Santé au Travail.

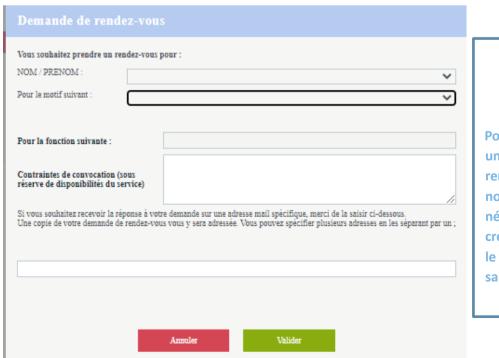
Différentes actions sont proposées :

- 1. Consulter vos prochains rendez-vous programmés
- 2. Demander des rendez-vous
- 3. Annuler un RDV



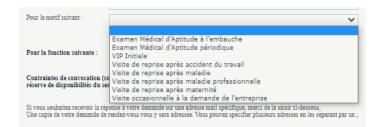
DEMANDER UN RENDEZ-VOUS

Pour demander un rendez-vous, cliquer sur **Demander un rendez-vous**. Choisir le salarié et le motif du rendez-vous à l'aide de la liste déroulante. La fonction connue par le Comité de Santé au Travail s'affiche. Compléter si besoin, des contraintes de convocation et adresses Email spécifiques. Puis **Valider**.



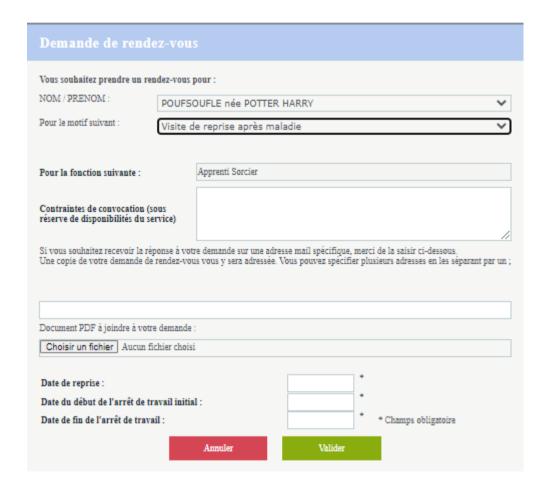


Pour pouvoir envoyer une demande de rendez-vous pour un nouveau salarié, il est nécessaire de l'avoir créé au préalable dans le module « Vos salariés ».



Pour certains motifs, des compléments d'informations peuvent être demandés :

- La date de reprise
- La date de début et de fin d'un arrêt de travail
- Joindre un fichier au mail.

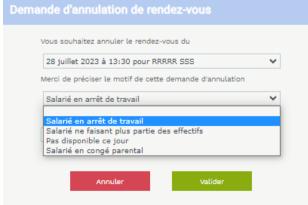


ANNULER UN RENDEZ-VOUS

Pour annuler un rendez-vous, cliquer :

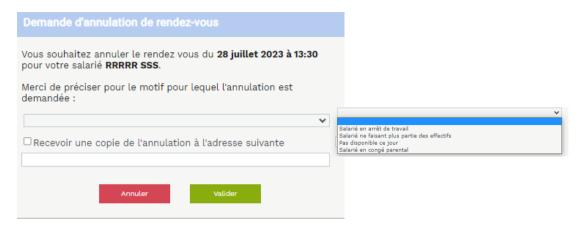
sur Demander une annulation. Choisir le rendez-vous à annuler à l'aide de la liste déroulante.





Préciser le motif et cliquer sur Valider.

• OU directement sur le rendez-vous concerné, cliquer sur 🖾, préciser le motif et Valider.





Pour l'annulation d'un RDV programmé dans un délai <u>inférieur à 6 jours</u>, merci de contacter directement le Comité de Santé au Travail.

VOTRE SYNTHESE D'ACTIVITE

Ce module permet de visualiser sur une année sélectionnée, les actions menées par le Comité de Santé au Travail pour votre entreprise.

Elles sont découpées en 3 catégories :

- Les visites médicales et les entretiens infirmiers
- Les absences
- Les Actions en Milieu de Travail



- 1. Dans un premier temps, choisir l'année à l'aide des flèches.
- 2. Puis, cliquer sur un élément du graphique pour obtenir plus de détail.
- 3. Une liste apparaitra ainsi en dessous.
- 4. Vous avez également la possibilité d'exporter le résultat sous Excel en cliquant sur Télécharger.

Accès MANDATAIRE/CABINET COMPTABLE

Ce module est RESERVE aux Mandataire et Cabinet Comptable et n'est accessible que si un accès leur a été ouvert.

Il leur permet d'accéder à la saisie de votre Déclaration annuelle ou/et la réalisation des diverses démarches administratives présentées précédemment.



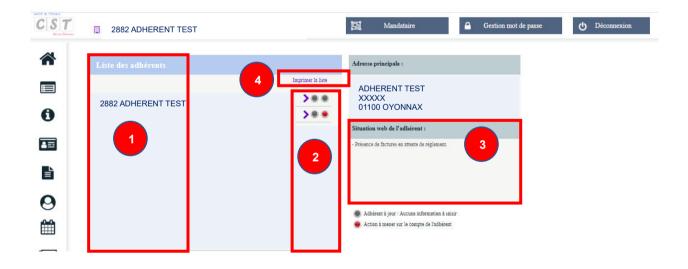
Pour rappel, si vous faites appel à un cabinet comptable pour la saisie de votre Déclaration Annuelle ou/et la gestion de votre personnel, il vous incombe de nous faire parvenir l'autorisation reçue par courrier dûment complétée, avant le 15 Octobre puis à chaque modification de mandataire. Un accès personnalisé lui sera ainsi ouvert et des codes spécifiques communiqués.

Un rappel de l'accès en tant que Mandataire apparait dans le bandeau en haut de page.



Ce menu permet de visualiser rapidement :

- 1. Le pool d'entreprises que gère un mandataire/cabinet comptable.
- 2. L'état d'avancement des démarches/déclarations à effectuer pour chaque entreprise.
- 3. Le détail de(s) action(s) en attente pour l'adhérent en question si tel est le cas (exemple : Présence de factures en attente de règlement ; information à saisir...)



4. Vous avez également la possibilité d'exporter les résultats sous Excel en cliquant sur **Imprimer la liste.**

En cliquant sur un adhérent de la liste :

- Le tableau de droite se complète.
- Un message indique que vous êtes connectés sur l'entreprise.
- Et vous pouvez alors naviguer et retrouver toutes les données propres à l'entreprise via les volets de navigation à gauche de l'écran.